



Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale
DIRECTION DU LOGEMENT
CCN -Gare du Nord - rue du Progrès 80 bte1
1035 Bruxelles

A.L

Formulaire d'introduction (édition 2008)

Pour que la demande soit valablement introduite, prière d'envoyer le formulaire : **entièrement complété avec les documents dûment remplis.**

Soit à l'adresse ci-dessus, soit en le déposant au guichet du CCN – gare du Nord.

Dans les 30 jours qui suivent l'introduction de la demande, l'Administration prend une décision de principe sur celle-ci. Sous réserve de cet accord, le bénéfice de l'allocation loyer est effectif à partir de la date d'introduction de la demande.

Attention, nous rappelons qu'à défaut de produire les documents demandés dans le délai de 30 jours à dater de l'envoi du courrier, la demande pour laquelle les documents sont manquants est réputée caduque.

Important

Par l'Arrêté royal du 29 septembre 1995 (Moniteur belge du 25 novembre 1995), la Direction du Logement du Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale est **autorisée à accéder au Registre national des personnes physiques** et pour ce faire, à utiliser le numéro d'identification.

Les informations relatives à votre dossier sont traitées électroniquement dans le seul but d'assurer une gestion correcte et rapide de votre demande. Nous ne communiquons pas d'informations à des tiers sauf à la demande expresse du demandeur dans le cas où la loi nous y oblige. Conformément à la **loi relative à la protection des données à caractère personnel et au respect de la vie privée du 8 décembre 1992**, coordonnée en janvier 2006, la consultation de vos données et leur rectification vous sont garanties. Pour en connaître les modalités, veuillez consulter ladite loi.

Allocation de loyer

Dossier(s) lié(s)

/
/
/
/
/

Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 6 mars 2008, et le M.B. du 29 avril 2008.

Réservé à l'Administration

Date d'envoi

Date dossier complet

DECLARATION SUR L'HONNEUR DU LOCATAIRE

Le(s) soussigné(s) ...

❶ Nom et prénom

du demandeur :

.....

❷ Nom et prénoms de tous les cohabitants majeurs :

1.....

2.....

3.....

4.....

5.....

6.....

7.....

...déclare(nt) sur l'honneur ne pas posséder en pleine propriété, en emphytéose ou en usufruit, un bien immeuble affecté au logement ou à usage professionnel (art.5 de l'Arrêté du Gouvernement de Bruxelles Capitale du 06/03/2008).

...déclare(nt) sur l'honneur ne pas être bénéficiaire d'une allocation de déménagement-installation et d'intervention dans le loyer accordée sur base de l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 22 décembre 2004.

Date et signature du demandeur (*) et du Conjoint et/ou des cohabitants

(*) **toutes** les personnes majeures qui vont habiter dans le nouveau logement doivent être inscrites sur la déclaration et doivent **toutes** signer la déclaration.

**CONDITIONS DE REVENUS (POUR LE LOCATAIRE, SON CONJOINT OU
TOUTE PERSONNE COHABITANTE)**

Les revenus cumulés du demandeur, de son conjoint ainsi que tout membre cohabitant du ménage – augmentés le cas échéant du tiers des allocations familiales, ne peuvent pas dépasser le plafond autorisé de revenus tels que définis et établis par l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 26 septembre 1996 organisant la location des habitations gérées par la Société du Logement de la Région Bruxelles-Capitale et par les Sociétés Immobilières de service public.

Veillez fournir une des preuves de revenus suivantes (*) :

- un formulaire 281.10 remis par l'employeur ou une fiche de paie mensuelle **dans le cas où le membre du ménage concerné exerce une activité professionnelle salariée**
- un formulaire 281.11 ou 281.12 remis par l'organisme de paiement ou un historique annuel des périodes de paiement précisant le statut familial **dans le cas où le membre du ménage concerné est indemnisé par l'assurance maladie invalidité ou le chômage**
- une attestation des revenus annuels ou une attestation de revenu mensuel **dans le cas où le membre du ménage concerné est assisté par un Centre Public d'aide sociale (CPAS)**
- une attestation des revenus annuels ou attestation du revenu mensuel. **dans le cas où le membre du ménage bénéficie d'allocations en provenance de la Prévoyance sociale**
- Le formulaire 281.11 ou du brevet de pension accompagné d'une déclaration sur l'honneur **dans le cas où le membre du ménage bénéficie d'une pension de retraite ou de survie**

(*) dans le cas où le document remis se rapporte à un trimestre, un mois, une quinzaine, une semaine ou un jour, il sera accompagné d'une déclaration sur l'honneur de la personne concernée attestant qu'il s'agit bien d'un document représentatif des revenus mensuels moyens du demandeur

DOCUMENTS À JOINDRE AU PRÉSENT FORMULAIRE

Preuve des revenus du ménage

Une « **Composition de ménage** » (délivrée par la Commune au maximum un mois avant la date d'introduction de la demande).

Un Certificat de résidence (récent).

Une attestation nominative de l'organisme de paiement des **allocations familiales** pour l'ensemble des enfants à charge avec indication du montant par enfant.

Une **copie du bail** (contrat de location) et de ses éventuels **avenants**

S'il échet une **attestation de « conformité... »** de l'Inspection Régionale de Logement du MRBC.

Grille récapitulative des demandes des allocations loyers

	Type logement (1)	Nombre mois	Données locataire		Loyer contrat	Revenus (2)				Allocation de loyer	Max allocation (4)	Contribution locataire
			Nom	Adresse		a	b	c	d (3)			
1							0		0	0	0	0
2							0		0	0	0	0
3							0		0	0	0	0
4							0		0	0	0	0
5							0		0	0	0	0
6							0		0	0	0	0
7							0		0	0	0	0
8							0		0	0	0	0
9							0		0	0	0	0
10							0		0	0	0	0
11							0		0	0	0	0
12							0		0	0	0	0
13							0		0	0	0	0
14							0		0	0	0	0
											0	

!Ne rien remplir dans les cages avec les '0'!

(1) Type logement et loyer max par mois:	Type 1	Studio	360 €
	Type 2	App 1 chambre	418 €
	Type 3	App 2 chambres	483 €
	Type 4	App 3/Maison 2 chambres	587 €
	Type 5	App 4/Maison 3 chambres	692 €
	Type 6	App 5+/Maison 4+ chambres	867 €

(2) Revenus:	a	Revenus annuels
	b	Revenus mensuels
	c	Allocations familiales mensuels
	d	Calcul allocation de loyer (1/3 revenus mensuels + 1/3 allocations familiales mensuels)

(3) Calcul allocation de loyer:	loyer - (1/3 revenus + 1/3 allocations familiales)
---------------------------------	--

(4) Max allocation de loyer par mois:	200 €
---------------------------------------	-------

